



**CONSEIL GENERAL D'ALLAMAN
Aux membres du Conseil Général**

PROCÈS-VERBAL

Lundi 21 mars 2022 19h00 Grande Salle

1. Appel
2. Assermentation éventuelle de nouveaux membres
3. Nomination du nouveau Secrétaire du Conseil Général
4. Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021
5. Approbation de l'Ordre du Jour
6. Communications de la Présidente du Conseil Général
7. Communications de la Municipalité
8. Préavis municipal n° 1/2022 Remise à neuf – Ponton rampe de mise à l'eau
9. Motion de M. Michel Erb concernant le parc immobilier de la commune d'Allaman
10. Propositions individuelles et divers

Agape en fin de séance

1. Appel

Sont excusé(e)s : Mme Charline Bailly, M. Michel Cornaz, M. Michel Gfeller, Mme Claudia Guex, M. Adrien Martin, M. Michel Martin, M. Charles Nappez, Mme Sandrine Nappez, Mme Pina Giuseppina Principe, Mme Eliane Rossel, M. Nicolas Schmid, Mme Sylvie Theintz, M. Quentin Vontobel, M. Xavier Wallenburg et M. Loïc Zryd.

Sont absents : M. Nicolas Baour et M. Frédéric Giavina.

28 Conseillères et Conseillers sont présents sur un total de 45, le quorum est donc atteint et Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens, déclare la séance officiellement ouverte.

2. Assermentation éventuelle de nouveaux membres

Trois personnes se présentent pour être assermentées : M. Joseph Da Silva, M. Ibrahim Obeida et M. Vladimir Sanz. Après lecture du serment à l'article 9 de la loi sur les communes (LC) par Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens, **ils sont officiellement assermentés.**

3. Nomination du nouveau Secrétaire du Conseil général

Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens rappelle que Mme Başak Zanon a démissionné du poste de Secrétaire du Conseil général pour le 31 décembre 2021 et il a fallu trouver quelqu'un pour la remplacer. Les recherches n'ont pas été simples car il y a eu très peu de candidatures. Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens a trouvé que le candidat Yves Pinto Félix, non-résident d'Allaman, avait le bon profil pour occuper le poste au vu de son parcours professionnel.

Elle explique que lors des deux derniers scrutins populaires (votations du 15 février et élections cantonales du 20 mars), Yves Pinto Félix est venu aider le Bureau pour le dépouillement. Néanmoins, n'étant pas nommé, il ne pouvait pas signer le procès-verbal des résultats. En accord avec la Préfecture, c'est Mme Pina Giuseppina Principe, membre du Bureau, qui s'en est chargée.

Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens demande aux membres du Conseil général si l'un d'entre eux ou l'une d'entre elles souhaitent occuper le poste de Secrétaire du Conseil général. Dans la mesure où personne ne se manifeste, elle demande au candidat Yves Pinto Félix de se lever et se présenter.

Suite à sa présentation, M. Yves Pinto Félix est **nommé Secrétaire du Conseil général à la quasi-unanimité (1 abstention).**

4. Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021

Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens explique qu'en vue du départ de la précédente Secrétaire du Conseil général Mme Başak Zanon, c'est déjà M. Yves Pinto Félix qui a rédigé ce procès-verbal pour prendre ses marques. Après relecture, Mme Başak Zanon a contacté la Préfecture à propos de la motion de M. Michel Erb qui a confirmé ceci : lorsqu'une motion est proposée dans les divers, elle doit obligatoirement être reportée à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

A ce titre, Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens propose une modification du procès-verbal pour plus de clarté. Ainsi, au point 9 *Propositions individuelles et divers*, le texte serait rédigé

comme suit : « malgré le vote du Conseil général, la motion de M. Michel Erb sera portée à l'ordre du jour du prochain Conseil suite à un entretien avec la Préfecture ».

Le procès-verbal modifié est accepté à une large majorité (5 abstentions).

5. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

6. Communications de la Présidente du Conseil Général

Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens explique que la semaine qui a précédé cette séance du Conseil général a été riche en échanges : mercredi 16 mars il y a eu la rencontre avec les nouveaux habitants de la commune et elle a essayé de motiver les personnes à venir au Conseil général. Vendredi 18 mars, il y a eu la visite du Préfet qui est venu vérifier tous les documents de la précédente législature. Enfin, dimanche 20 mars, il y a eu le dépouillement des élections cantonales (1^{er} tour du Conseil d'Etat et Grand Conseil) et la transcription de tous les résultats sur la plateforme du Canton Votelec n'a pas été simple, mais elle a été faite consciencieusement et dans les règles. Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens remercie tous les membres du Bureau pour leur participation et soutien lors de ce dépouillement et rappelle qu'il y aura le 2^{ème} tour pour le Conseil d'Etat le 10 avril.

En dernier lieu, Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens souhaite la bienvenue à M. Yves Pinto Félix, nouveau Secrétaire du Conseil général.

7. Communications de la Municipalité

M. Patrick Hassler, Syndic, Administration générale, Urbanisme & Constructions, Police & Sécurité

Avant d'entrer dans le vif du sujet, M. Patrick Hassler souhaite présenter au Conseil général la nouvelle Secrétaire municipale qui a commencé en début d'année 2022, Mme Donatella Orzan, assise au fond de la salle. Elle travaille à 60%, collabore avec l'adjointe Mme Lydie Jaussi et M. Patrick Hassler est tout à fait content et a l'impression de « revivre » depuis qu'il y a un Secrétariat qui fonctionne et qui a repris le dessus.

Concernant les communications, M. le Syndic Patrick Hassler évoque trois points.

Plan de législature 2021-2026

En guise de préambule, la Municipalité aimerait faire passer le message suivant : au l'aube d'une nouvelle législature, la Municipalité, presque entièrement renouvelée avec 4 nouveaux membres, souhaite dans une volonté de transparence et d'ouverture, présenter les grands axes de sa politique dans les 5 années à venir. La Municipalité a l'intention de soutenir les projets qui favorisent le lien social et qui contribuent à faire d'Allaman un village responsable, soucieux de la durabilité et respectueux de l'environnement. Elle souhaite aussi jouer un rôle dans le domaine de la transition énergétique et de la mobilité. L'autorité politique et l'administration communale ont le désir de renforcer leur efficacité en plaçant le citoyen au centre de leurs préoccupations et en favorisant la concertation et le dialogue avec la population. La garantie de développement de notre village doit aussi s'appuyer sur un suivi rigoureux des finances publiques et des règlements. Sans base légale contraignante, le plan de législature représente néanmoins un engagement à l'égard du Conseil général et de la population, un

instrument de conduite politique et un cadre de référence pour guider l'action de l'exécutif. Ce document ne préjuge toutefois pas de la totalité des décisions à venir, de ses conséquences politiques ou économiques pouvant amener à justifier des changements stratégiques.

Concrètement, dans les points que la Municipalité aimerait souligner, il y a la mobilité, les énergies, le respect de l'environnement, les déchets ; la question des échanges et de l'animation du village ; mettre les citoyennes et citoyens au centre de nos préoccupations ; nature et patrimoine. La Municipalité souhaite que les projets et impulsions initiés dans le cadre de la législature 2021-2026 puissent s'inscrire dans la durée et constituer une base solide pour les législatures à venir. M. le Syndic Patrick Hassler fait une liste non-exhaustive de projets :

- Citoyennes et citoyens au cœur des projets
- Opter pour le développement durable
- Communiquer en toute transparence
- Soutenir la vie associative
- Mise à jour des archives communales
- Mise à jour des règlements communaux (certains sont obsolètes et méritent une réactualisation)
- Modernisation du cadre de travail pour assurer au mieux les tâches (locaux, outils informatiques, etc.)
- Valorisation des actions citoyennes
- Contrôle des dépenses et des investissements
- Valorisation financière du parc immobilier avec une vision à moyen et long terme
- Développement de la gare d'Allaman (enjeux urbanistiques et de mobilité importants, en collaboration avec d'autres communes et le Canton)
- Finaliser le plan d'affectation communal (actuellement à l'examen préalable auprès du Canton, qui doit faire un retour à la commune d'Allaman). S'en suivra une mise à l'enquête publique et une présentation générale auprès de la population
- Optimiser la gestion des permis de construire
- Maintien et entretien du patrimoine (bâtiments, systèmes énergétiques, fontaines, etc.)
- Entretien des espaces verts et de loisirs (travaux autour de la plage, projets de renaturation, etc.)
- Entretien du réseau routier communal
- Gestion des parkings
- Gestion et contrôle de l'état des conduites
- Projet de STEP intercommunale toujours ouvert

Certains projets sont déjà en cours, d'autres durent depuis des années et d'autres sont en attente. La Municipalité n'est pas seule sur certains de ces dossiers ; il peut donc y avoir des planifications qui sont retardées ou décalées, sans qu'elle ne soit la principale responsable.

Motions en suspens

M. le Syndic Patrick Hassler rappelle qu'il y a 3 motions en suspens :

- *Motion de Mme Anne Descuves du 5 octobre 2020 « l'accès aux rives du lac »* : en résumé, elle demande quelles sont les rives du lac qui sont accessibles à tous et celles qui ne le sont pas, quels sont les obstacles à ces accès, quelles sont les perspectives d'augmentation des rives accessibles. Il est demandé à la Municipalité d'établir un état des lieux sur les possibilités d'amélioration de l'accès aux rives du lac Léman et il est fait mention de la loi sur l'expropriation (LE) du 25 novembre 1974.

Dans un premier temps, M. le Syndic Patrick Hassler rappelle qu'il existe depuis 2000 un plan directeur cantonal des rives vaudoises du lac Léman qui a été adopté par le Grand Conseil. Il découpe toute la

partie vaudoise (de Mies à Noville) en plusieurs zones. C'est un document qui lie les autorités entre elles et on ne peut pas s'y soustraire. Lorsqu'on zoom sur Allaman, on voit qu'il y a des zones autour de l'Aubonne et de l'Eau Noire qui sont considérées comme secteurs de protection biologique supérieure (dans l'optique de protéger les embouchures). Dans ces zones-là, la Municipalité ne souhaite pas attirer du monde et ne souhaite pas créer de nouveaux cheminements. La volonté est plutôt de laisser la nature telle quelle. Quand on regarde le plan directeur communal (adopté par le Conseil général en 2015), il s'appuie sur ce plan directeur cantonal et on retrouve les mêmes zones, avec la plage publique entre deux.

M. le Syndic Patrick Hassler cite la fiche 13 du plan directeur cantonal des rives vaudoises du lac Léman (que l'on peut retrouver dans le plan directeur communal d'Allaman) qui dit : « L'embouchure de l'Aubonne représente un vaste domaine végétal de haute valeur biologique encore bien préservé. L'objectif est d'assurer la protection des milieux naturels des embouchures de l'Eau Noire et de l'Aubonne ». Quant aux caractéristiques du site, le document dit ceci : « La commune d'Allaman bénéficie d'une bonne accessibilité aux rives du lac. Interruption du chemin de rive, qui contourne les milieux naturels les plus sensibles ».

En conclusion, les autorités sont liées aux plans directeurs précités (communal et cantonal) et elles sont dans l'impossibilité d'ouvrir l'accès au secteur visé par la motion, à savoir entre le port de la Pêcherie et le port des Batiaux. La Municipalité propose donc de classer cette motion, puisqu'aucune suite ne peut être donnée. La Municipalité estime avoir fait le travail qui a été demandé.

- *Motion de M. Jacques Cauderay du 6 décembre 2020 « Modification du règlement du Conseil général »* : elle demande la modification de l'article 34 alinéa 3 (Commission de gestion) et de l'article 35 alinéa 3 (Commission des finances) pour permettre aux membres de ces commissions de choisir le membre réputé démissionnaire. Il y a également une proposition de modification de l'article 45 alinéa 3 (Convocation) pour que l'envoi des documents puisse se faire par écrit ou courrier électronique, selon l'accord des personnes concernées.

La Municipalité a décidé de traiter cette motion ; elle va prochainement présenter un préavis qui modifiera ce règlement, tout en précisant que la DGAIC (Direction générale des affaires institutionnelles et des communes du Canton de Vaud) a lancé une consultation visant la révision complète de la loi sur les communes (LC) adoptée en 1956 et ces modifications impacteront le règlement du Conseil général dans son ensemble, puisque c'est un règlement d'application de cette loi.

- *Motion de Mme Anne Descuves du 5 oct. 2020 « Allaman Bio »* : la Municipalité va la traiter ultérieurement.

Port de la Pêcherie – conteneur maritime

La Municipalité informe le Conseil général que la procédure de régularisation du conteneur maritime a échoué compte tenu des aspects non-réglementaires observés. L'ordre d'enlèvement a été prononcé et il est proportionné par rapport au risque. Il convient de dire que cette décision a été notifiée aux intéressés et elle a fait l'objet d'un recours à la Cour de droit administratif et public (CDAP) et devant la commission de conciliation en matière de baux à loyers.

Un Conseiller général pose une question à la Municipalité à propos des rives du lac. Lors de précédentes séances du Conseil général, il avait été question de remettre en état des chemins qui longent l'Aubonne. Ainsi, on crée des cheminements pour aller au bord du lac mais une fois qu'on y est, on ne peut pas longer le bord du lac. C'est ça l'esprit de la chose ? Est-ce bien cohérent ? L'accès, tel qu'il est actuellement, reste inchangé ?

M. le Syndic Patrick Hassler répond qu'effectivement il y a un tronçon dans lequel on ne voudrait pas attirer du public. Jusqu'à l'Aubonne, le but est d'avoir le public sur des chemins bien précis (qui sont amenés en effet à évoluer dans le temps). Ensuite, il soulève qu'il y a un réseau de cheminements piétonniers qui est quand même assez intéressant sur la commune d'Allaman : lorsqu'on est à l'Aubonne, on peut remonter par le chemin des Ânes, redescendre par la route de la Plage, il y a ensuite tout le chemin qui longe la plage et les rives du lac. Enfin, il y a le secteur de l'Eau Noire qui a plutôt une vocation naturelle et donc l'idée et de ne pas amener trop de public dans ce secteur. Bien sûr, on y voit des personnes qui se baladent, mais l'idée n'est pas de créer de nouveaux chemins. Ainsi, l'accès actuel aux rives du lac reste inchangé.

A l'avenir, c'est l'embouchure de l'Aubonne qui pourrait changer : un jour peut-être, nous ne connaissons plus la plage de l'Aubonne telle qu'elle est. Le cours d'eau pourrait prendre plus d'emprise, le Canton souhaite laisser faire les choses naturellement. On ne sait pas si on verra cela de notre génération. M. le Syndic Patrick Hassler rappelle, en conclusion, que la base qui règlemente tout ceci est le plan cantonal directeur ainsi que le plan communal.

Une Conseillère générale pose une autre question à la Municipalité. Elle a découvert qu'il y a un petit pont sur l'Armary et elle voulait savoir si c'est la Municipalité qui en a eu l'initiative.

M. le Syndic Patrick Hassler répond en disant que ce n'est pas une initiative de la commune. A vrai dire, il ne sait pas de qui est cette initiative. Le petit pont est là, parfois il ne l'est plus. Il se demande si ce ne sont pas des collaborateurs de la Direction générale de l'environnement (DGE) qui viendraient faire des entretiens des rives de l'Armary. Il va poser la question.

Mme Evelyne Erb – Vice-Syndique, Communication – Relations publiques, Domaines & Espaces verts

Mme la Municipale Evelyne Erb a trois points à communiquer.

Barrière du coude de l'Aubonne

En décembre 2021, Mme la Municipale Evelyne Erb avait informé le Conseil général que le coude de l'Aubonne avait été sécurisé avec des barrières, en collaboration avec les services cantonaux et le groupement forestier de la Saubrette. Néanmoins, en raison d'une crue, un contournement du coude de l'Aubonne a dû être mis en place. Il y a toute une zone qui est dangereuse et qui a dû être fermée. Pour revenir à la question des cheminements évoqués précédemment, il est question que le Canton fasse passer le chemin qui suit l'Aubonne à travers la forêt pour rejoindre la petite route qui emmène au port des Batiaux et ensuite repartir par le chemin des Anes. En fait, c'est la roselière qui est extrêmement protégée et normalement il n'y a pas construction.

Il y a donc un plan prévu pour aménager le chemin à travers la forêt et peut-être que l'effondrement du coude de l'Aubonne accélérera le processus de tout ceci, déjà sur la table les années précédentes.

Lutte contre les espèces envahissantes

Il y a les Renouées qui sont toujours d'actualité. En plus, il y a désormais les « Indigo bâtards » (Amorphe). Ce sont des plantes exotiques qu'il faut éradiquer autant que possible. L'employé communal ainsi que le répondant d'Allaman dans le groupement forestier de la Saubrette sont allés sur place, dans la zone de la roselière. Le Canton a indiqué les emplacements de ces espèces qu'il faut éradiquer le plus tôt possible, le tout aux frais du Canton.

Accueil des nouveaux habitants

Ces deux dernières années, pour cause de Covid-19, l'accueil des nouveaux habitants n'a pas eu lieu. A

peu près une cinquantaine de personnes ont été présentes. A cela s'ajoute les employés, la Présidente du Conseil général et la Municipalité. Mme la Municipale Evelyne Erb en profite pour remercier M. Mathias Faeh et M. Jean-Michel Trottet qui ont offert des fruits d'Allaman.

M. Colin Compondu – Municipal, Finances – Bâtiments, Energie & Environnement

M. le Municipal Colin Compondu souhaite aborder un point :

Bâtiments communaux du quartier de la gare :

Les travaux de changement du carrelage ont commencé et sont à la charge de la commune, comme c'était prévu dans le cadre du budget 2022 (des photos sont projetées). Les travaux totaux (d'autres aménagements à la charge du locataire sont aussi en cours) devraient être finis d'ici fin avril.

M. Jacques Cauderay – Municipal, Routes - Services Industriels, Assainissement & Déchets

M. le Municipal Jacques Cauderay souhaite aborder trois points :

A propos du chemin de l'Armary : comme annoncé lors de la précédente séance du Conseil général, des travaux ont été effectués et l'Armée suisse a payé la totalité de la facture de la réfection partielle du chemin, soit CHF 7'611.-.

Deuxièmement, à propos de la récolte du PET : la déchèterie de Féchy a reçu un certificat environnemental pour la collecte de 10'035 kg de PET, ce qui représente 364'271 bouteilles, soit une économie de 30'105 kg de gaz à effet de serre. Cela a également permis d'économiser 9'533 litres de pétrole. M. le Municipal Jacques Cauderay recommande à la salle de continuer sur la voie du tri, cela porte ses fruits.

Enfin, à propos du Service intercommunal de distribution d'eau potable de Rolle et environs (SIDERE) : sur l'ensemble du SIDERE en 2021, environ 1'700'000 m³ d'eau ont été consommés, ce qui représente une baisse de 60'000 m³ par rapport à 2020. Le SIDERE travaille également à résoudre le problème d'eau jaune, qui est un désagrément très complexe à régler.

M. Patrick Guex – Municipal, Ecoles - Cohésion sociale, Eglise & Culte

M. le Municipal Patrick Guex souhaite revenir sur trois points :

Fondation La Côte :

Il y a eu un changement au niveau de la direction. M. Jacques Charbon a pris sa retraite et la personne qui reprend son poste de directeur est M. Jorge Castro (candidature interne). Le conseil d'administration est très content, c'est quelqu'un qui connaît bien les rouages de la fondation.

Organisation régionale de Protection civile (ORPC) :

Le commandant de l'ORPC du district de Morges, le lieutenant-colonel Marc Dumartheray, a annoncé son départ. Il va prendre le commandement de la Police du Nord Vaudois (PNV). De plus, compte tenu de la guerre en Ukraine, la question des abris PC refait surface et a été traitée par les médias. L'abri PC d'Allaman contient 388 places. Pour l'instant, l'abri n'a pas été réquisitionné et n'a pas reçu d'instructions particulières de la part de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC). Tout est sous contrôle, l'abri est fonctionnel. Pour celles et ceux qui se posaient la question, M. le Municipal Patrick Guex confirme que l'ORPC Morges possède bel et bien une palette de pastilles d'iode pour Allaman en

cas d'événement nucléaire.

Transport MBC :

Des premières statistiques ont été reçues à propos de la ligne 724.

- Départ de l'arrêt « Allaman, gare sud » et direction Morges, il y a eu 25'056 passagers.
- Départ de l'arrêt « Allaman, Château » et direction Allaman, 136 passagers et direction Morges, 185 passagers.
- Départ de l'arrêt « Allaman, Grand-Rue » et direction Allaman, 109 passagers et direction Morges, 789 passagers.

Un plan de la ligne 724 est projeté et montré au Conseil général. M. le Municipal Patrick Guex explique que c'est un secteur important et il est de plus en plus utilisé par des personnes qui se rendent au travail, qui vont dans la zone d'Etoy et direction Morges. Comme indiqué précédemment, il y a un projet d'interface à la gare d'Allaman et cette ligne 724 va faire partie du projet. Tous les départs, les arrivées, les communications entre bus vont être revues.

Une Conseillère générale pose une question à la Municipalité. Elle s'interroge sur les abris PC et veut savoir si les places qui se trouvent sous le bâtiment rose (prévues selon elle pour les habitants d'Allaman) sont comptabilisées dans les chiffres annoncés par M. le Municipal Patrick Guex.

A sa connaissance, M. le Municipal Patrick Guex répond non. L'ORPC contrôle l'état de tous les abris (dont celui d'Allaman), mais il n'est pas au courant du fait que le bâtiment rose aurait des places. Il va se renseigner.

8. Préavis municipal n° 1/2022 Remise à neuf – Ponton rampe de mise à l'eau

Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens donne la parole à la Municipalité pour parler du préavis.

Mme la Municipale Evelyne Erb explique qu'au mois de décembre 2021, une Conseillère générale s'était inquiétée, à raison, de l'état du ponton : il est dans un état de corrosion et d'usure à un stade très avancé. La Municipalité voulait donc s'attaquer au problème. Il a d'abord été regardé si c'était possible de le réparer. Deux offres ont été demandées à des entreprises ; très vite, il s'est avéré qu'une réfection afin de corriger ce qui n'allait pas était impossible, l'usure étant trop avancée.

Ainsi, la Municipalité propose une remise à neuf complète, à hauteur de CHF 58'000.-, qui comprend : la démolition et l'évacuation du ponton actuel, réalisation d'un nouveau ponton, installation de chantier et une réserve (honoraires, divers et imprévus, etc.). A ce stade, la Municipalité ne donne pas plus de détails, dans la mesure où les choix ne sont pas arrêtés.

L'avantage des deux fournisseurs qui ont été contactés c'est qu'il s'agit d'entreprises spécialisées et qui sont bien connues des autorités cantonales. Le ponton remis à neuf serait en adéquation avec les nouvelles normes de sécurité, mais aussi avec les normes environnementales (le tablier en béton, par exemple, ne se fait plus). La Municipalité ne souhaite pas agrandir le ponton ou le déplacer. L'objectif est toujours de pouvoir répondre aux locataires du port à sec et pouvoir les aider à mettre à l'eau leurs bateaux. Du fait que ce ponton ne serait ni agrandi ni déplacé, il en résulte une procédure plus simplifiée. Pendant les travaux, il sera en tout temps possible d'utiliser la rampe à l'eau.

Concernant les matériaux utilisés pour ce type d'ouvrage, Mme la Municipale Evelyne Erb rappelle que les deux entreprises contactées ont fait de nombreux travaux sur le lac et sur le pourtour du lac, le

risque est maîtrisé. Un des prestataires garantit la durée de vie de l'ouvrage à 30-40 ans, l'autre parle de 50-60 ans. Il est possible d'utiliser des matériaux plus nobles, mais ce serait beaucoup plus cher.

Mme la Municipale Evelyne Erb synthétise : la réfection est incontournable. La durée de vie sera longue et le rapport qualité-prix est parfaitement raisonnable.

Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens donne la parole au rapporteur de la Commission des finances M. Daniel Jaquet pour lire le rapport à propos de ce préavis n°1/2022.

Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens ouvre la discussion.

Le rapporteur, après avoir lu son rapport, adresse une question à la Municipalité : en quelle année a été construit le ponton actuel ?

La Municipalité répond : elle n'a pas trouvé de documents ni dossiers sur la date de construction du ponton.

Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens procède au vote. Le préavis n°1/2022 Remise à neuf – Ponton rampe de mise à l'eau est accepté à l'unanimité, moins 5 abstentions.

9. Motion de M. le Conseiller général Michel Erb concernant le parc immobilier de la commune d'Allaman

M. le Conseiller général Michel Erb présente sa motion. Depuis plusieurs années, il demande si le parc immobilier est géré de façon optimale. Il est évident qu'aujourd'hui, plusieurs bâtiments ne nous procurent pas un rendement qui correspond au marché actuel. Le moment est opportun pour demander à la nouvelle Municipalité d'analyser (ou faire analyser) la situation actuelle, ainsi que d'étudier les options stratégiques pour le futur. Par « parc immobilier », M. le Conseiller général Michel Erb entend « l'ensemble des immeubles qui font partie du patrimoine financier et administratif ». Il pense qu'une mise à jour de la stratégie de la commune par rapport au parc immobilier pourrait aussi être bénéfique pour le fonctionnement de la Municipalité et pour la commune. Il comprend aussi que, pour accomplir correctement une étude pareille, la Municipalité devra probablement mandater une ou des entreprises spécialisées en la matière. Ainsi, M. le Conseiller général Michel Erb soumet donc la motion suivante :

« Je demande à la Municipalité de bien vouloir présenter au Conseil une étude sur l'état actuel de notre parc immobilier ainsi qu'un plan d'action qui porte jusqu'à la fin de la législature actuelle. Je propose que la Municipalité présente les résultats de cette étude et du plan d'action au Conseil général au plus tard le 31 décembre 2022. »

M. le Conseiller général Michel Erb souhaite apporter quelques précisions sur les procédures. Selon lui, la Présidente du Conseil général doit dans un premier temps confirmer que la motion est recevable. Ensuite, il faut entendre l'opinion de la Municipalité. Après, s'ouvre la discussion au sein du Conseil général et enfin il y a le vote.

En vertu de l'article 56 du Règlement du Conseil général d'Allaman, Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens déclare que la motion est recevable.

La Municipalité prend la parole pour détailler sa position. M. le Syndic Patrick Hassler explique que dans le plan de législature présenté plus tôt lors de cette séance du Conseil général, il y a un point concernant la valorisation du parc immobilier. Ainsi, avec ou sans motion, la Municipalité avait

l'intention de se pencher sur le sujet. Cela permettra d'avoir une vision sur les travaux à envisager, sur une planification. Il dit que la commune a certainement un patrimoine qui est sous-exploité ou qui mériterait plus, le bâtiment Terry est un exemple, le bâtiment du four également. Ça vaut la peine de faire déjà dans un premier temps un inventaire du patrimoine et de mettre à jour les dossiers. La Municipalité est donc heureuse que cette motion soit déposée, mais il est évident qu'elle va engendrer certains coûts : c'est un travail assez conséquent, qui implique des spécialistes.

Mme la Présidente Lara Dizerens ouvre la discussion.

Un Conseiller général demande à M. Michel Erb de citer un exemple de bâtiment qu'il estime ne pas être suffisamment rentable.

M. Michel Erb explique qu'il y a par exemple le bâtiment Terry (bâtiment brun à côté de la gare) : il rapporte annuellement CHF 1'200.-, ce qui est très bas.

Un Conseiller général prend la parole pour remercier M. Michel Erb et saluer sa motion, il trouve que c'est une très bonne idée. Un peu d'argent sera dépensé, certes, mais c'est quelque chose dont la commune va pouvoir bénéficier en termes de futures rentrées d'argent.

Avant de procéder au vote, Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens explique la procédure : le Conseil général doit se prononcer pour envoyer directement (ou non) la motion à la Municipalité pour étude et rapport.

Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens procède au vote. La motion de M. Michel Erb est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport à la quasi-unanimité.

10. Propositions individuelles et divers

La parole n'est pas demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente du Conseil général Lara Dizerens lève la séance. Il est 20h12.

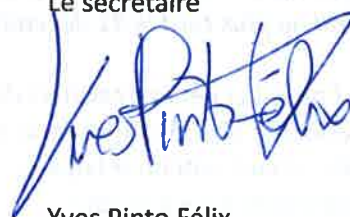
La Présidente



Lara Dizerens



Le secrétaire



Yves Pinto Félix